

Divorce suite donnation à l'un des époux

Par FLB76, le 17/05/2016 à 15:02

Bonjour,

Nous nous sommes mariés avec ma femme en 05/2007. Lors de l'achat de notre 1° maison en 11/2007 les parents de ma femme lui ont fait don de 30 000 € devant notaire.

Cette maison a été vendue en 2011 et nous sommes repartis en location. En 2012, nous avons acquis un terrain et fait batir une maison.

Aujourd'hui, en phase de divorce, dois-je rembourser ces 30 000 € à ma femme acquis au titre d'une donation?

Vous remerciant par avance

Cordialement

Par youris, le 17/05/2016 à 18:45

bonjour,

si l'argent de la donation de votre épouse a été dépensée par la communauté, la communauté (les 2 époux)doit une récompense à votre épouse du montant de cette somme. votre avocat doit pouvoir vous renseigner sur ce sujet. salutations

Par FLB76, le 18/05/2016 à 09:08

Bonjour, Merci pour votre retour Cordialement